



Vélizy-Villacoublay

Ecole élémentaire Exelmans



15 rue du Général Exelmans



Temps scolaire

Directrice: Stéphanie CHOUILLER

Jours de décharge : lundi et mercredi 3/4

01 34 58 11 78 / 0780736b@ac-versailles.fr

Temps périscolaire

Directeur : Samir HACHEMI

Directrice adjointe : Marine CATELINEAU

01 78 74 38 58

periexelmans@velizy-villacoublay.fr



Edito



Au terme d'un été marqué par les JO de Paris 2024, c'est avec plaisir et entrain que nous vous retrouvons. Si l'année 2023/2024 écoulée fut évidemment sportive, cette rentrée scolaire 2024 ne s'annonce pas moins dynamique ! Je vous invite à découvrir dans Les Echos du mois de septembre, les sujets consacrés aux nouveautés 2024/2025 : végétalisation de plusieurs cours d'école, déploiement d'un ENT (Espace Numérique de Travail) et nouveau PEDT (Projet Educatif De Territoire). Bonne rentrée à toutes et à tous !

Damien Metzlé

Adjoint au Maire, chargé de l'Education

Structures de secteur du mercredi

L'ALSH mercredi ou l'AMS se fera au sein de l'école élémentaire Exelmans.

Contact avec la Direction de l'éducation



Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille pour tous les sujets relatifs aux temps scolaires, périscolaires, à la restauration, au PAI et à la facturation des prestations

Emploi du temps de l'école

ÉCOLE EXELMANS					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 À 8H30	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire
8H30 À 11H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
11H30 À 13H30	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 1h30 de 11h30 à 13h	Pause méridienne	Pause méridienne
13H30 À 15H00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 1h30	Temps périscolaire	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 1h30
15H00 À 16H30		TAP 1h30			TAP 1h30
16H30 À 18H30	Accueil post scolaire	Accueil post scolaire		Accueil post scolaire	Accueil post scolaire

Origine du nom de l'école

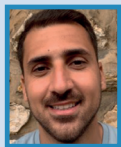
Rémy Isidore Joseph, comte Exelmans était un maréchal de France mort en 1852 victime d'une chute à cheval.



Organigramme de l'école



Stéphanie CHOULLER
Directrice Scolaire



Samir HACHEMI
Directeur Péri-scolaire



Marine CATELINEAU
Directrice Adjointe Péri-scolaire



Christophe BOURGUIGNON
Agent Technique Polyvalent



Virginie SANIARD
Responsable de Self

INFO ÉDUCATION

- **Règlement intérieur** [cliquez ici](#)
- **Dématérialisation des démarches** (Inscription scolaire, Quotient Familial et justificatif d'absence) [cliquez ici](#)
- **Facture unique** : mandat SEPA disponible [cliquez ici](#)
- **Tutoriel inscription scolaire** [cliquez ici](#)

CALENDRIER VACANCES

- **Vacances d'automne**
du 19/10 au 4/11
Inscription du 16/09 au 29/09
- **Vacances de fin d'année**
du 21/12 au 6/01
Inscription du 18/11 au 1/12
- **Vacances d'hiver**
du 15/02 au 3/03
Inscription du 13/01 au 26/01
- **Vacances de printemps**
du 12/04 au 28/04
Inscription du 10/03 au 23/03
- **Vacances d'été** du 5/07 au 1/09
Inscription du 26/05 au 15/06

Inscription aux activités périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires s'effectuent via le Portail Famille de la ville de Vélizy-Villacoublay ou l'application Vélizy tout en 1.



Vous pouvez notamment :

- Inscrire votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration.
- Visualiser les inscriptions de vos enfants et les modifier si besoin en respectant les délais.
- Consulter les opérations que vous avez effectuées, consulter les règlements réalisés à la régie périscolaire.
- Régler vos factures par carte bancaire grâce à un système de paiement électronique sécurisé.



Connexion www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay

Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Éducation : education@velizy-villacoublay.fr

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'inscription à l'ALSH pour le mercredi et les vacances s'effectue via le portail famille (en respectant les délais et dates-limites d'inscription).

Délais de réservation et annulation

- ALSH mercredi : 3 jours
- ALSH vacances : 3 à 5 semaines avant le 1^{er} jour des vacances

